

1848, la municipalité de Laon et la rampe de la Nouvelle Montagne

La Révolution de février 1848 écarte Louis-Philippe d'Orléans du pouvoir, remplace la monarchie par la république. La Deuxième République, dirigée de février à début mai par un gouvernement provisoire, est, pendant cette période, démocratique et sociale. «L'esprit de février 48» porte au respect des libertés individuelles (liberté d'expression, de presse, de réunion), à l'établissement de la démocratie et à la fraternité entre les classes. Ce dernier caractère correspond au mouvement romantique, certes, mais il est suscité par la crise économique profonde que connaît la France depuis 1846 avec, en conséquence, nombre de chômeurs et d'indigents.

Dans ce contexte politique et économique difficile, les classes dirigeantes ne pensent qu'à éviter l'escalade révolutionnaire de la Première Révolution avec la chasse aux suspects, au clergé, aux «accapareurs». C'est pourquoi le gouvernement provisoire décide l'abolition de la peine de mort pour raison politique. Elle est aussi l'expression de l'esprit de février.

Dans le train de mesures adoptées, outre les libertés et l'établissement du suffrage universel, se dégagent des décisions sociales avec la création de la Commission du travail, de bons de pain, de la garde mobile et des ateliers nationaux selon une idée de Louis Blanc. Dans son *Organisation du travail*, Louis Blanc déduit de la libre concurrence le désastre social. Selon lui, elle favorise la baisse des salaires, la misère ouvrière et à sa suite la délinquance. Elle atteint également la petite bourgeoisie, puisque la loi du plus fort favorise la tendance aux monopoles dans l'industrie. Pour Louis Blanc, il faut donc des réformes menées par l'État pour réguler la production, faire disparaître la concurrence afin de maintenir le travail et assurer la prospérité aux ouvriers et aux petits-bourgeois. L'État doit créer et soutenir financièrement des ateliers sociaux, c'est-à-dire des sociétés ouvrières de production liées en association dans chaque secteur industriel. Louis Blanc est un des penseurs socialistes les plus lus par la classe ouvrière, un des rares à bien connaître les conditions de vie des travailleurs¹. Quand il est nommé ministre du gouvernement provisoire, il tente d'appliquer ses idées en décidant de créer des ateliers nationaux.

Alors, comment la Révolution de 1848 et la mise en place de la Deuxième République sont-elles vécues à Laon ? Le comportement du conseil municipal correspond-il à celui des dirigeants nationaux ? Qu'en est-il des «ateliers» dans cette ville ? Correspondent-ils à l'idée de Louis Blanc ou ne sont-ils que des

1. Gian Mario Bravo, *Les socialistes avant Marx*, Paris, Petite collection Maspero, 1970.

ateliers de charité traditionnels organisés lors des crises économiques, et destinés à la réfection des voies vicinales grâce à des travaux extraordinaires «pour occuper les indigents»²?

Le conseil municipal de Laon et la Révolution de février

Le conseil municipal de Laon en février 1848

Le conseil municipal de Laon, ville chef-lieu de département, peuplée de 7970 habitants en 1846, de 8043 habitants en 1851, se compose de 23 membres sous Louis-Philippe. En février 1848, le maire est Jean-François Paringault, ancien adjoint, nommé premier magistrat par le roi le 9 mars 1847 en remplacement de Dollé décédé subitement. Les deux adjoints, Joseph Cadot et Auguste Charpentier de Beauvillé, ont eux aussi été nommés par le roi, respectivement en 1846 et 1847. Les autres conseillers ont été élus selon le suffrage censitaire (cens à 200 F) établi par la charte de Juillet. Sur ces 23 conseillers, onze doivent terminer leur mandat en 1849, douze en 1852. Tous sont des notables : huit hommes de loi, quatre médecins, quatre «propriétaires», trois fonctionnaires fiscaux, un banquier, un négociant, deux cultivateurs. Tous participent plus ou moins régulièrement aux séances du conseil. Ils adhèrent donc à la monarchie de Juillet. Le *Journal de l'Aisne* traduit bien leurs idées politiques. Il écrit le 25 février 1848 : «La ville est dans la stupeur des événements.» La Révolution qui s'est déroulée rapidement à Paris n'était pas attendue, mais l'élite laonnaise participe de la mentalité qui prévaut dans le pays en cette fin de mois exceptionnelle :

«Du fond de notre cœur, nous applaudissons aux dignes paroles que vient de faire entendre le *Journal des Débats*. Vaincus dans la lutte des idées et des principes politiques, nous ne le serons par personne en patriottisme. Avant tout et par-dessus tout l'union. Nous ne cessons d'exhorter nos concitoyens à la paix et à la concorde et à les appeler à la défense de l'ordre qui peut seule assurer la liberté. C'est de cet intérêt sacré que nous demandons à tous les bons citoyens de se tenir autour du gouvernement établi et à donner leur concours entier et sincère à ceux qui représentent l'autorité. [...] Nous donnerons les premiers l'exemple en refoulant de nos cœurs nos souvenirs et nos regrets.»³

C'est très net. La monarchie déchue entraîne les regrets des notables, mais sans plus. Il n'est pas question de résister pour la maintenir ou la restaurer. La situation politique leur fait courber l'échine comme tous les nombreux «républicains du lendemain» du moment. Ils acceptent la Deuxième République tant

2. Arch. com. Laon, 1 D 19, délibération du 30 décembre 1847. Le conseil municipal vote 4000 F et demande 1 333 F sur les 4 millions mis à disposition par l'État.

3. Bibliothèque municipale Laon, *Journal de l'Aisne*, 29 février 1848.

qu'elle maintient l'ordre. «L'ordre» est le maître mot. C'est d'ailleurs une république d'ordre, réalisée finalement par Thiers, qui triomphera dans les années 1870 !

Le maire Paringault participe de cette attitude puisque, dès le 26 février, quand sont parvenus les premiers renseignements officiels sur les grands événements parisiens qui viennent de s'accomplir, il s'empresse de faire connaître, par une proclamation publique, la formation du gouvernement provisoire et de faire appel aux sentiments d'ordre de la population, «principe éternel dont le respect est la plus sûre garantie de toutes les libertés humaines». Il affirme même qu'en proclamant la République le gouvernement provisoire a donné à la patrie «la seule forme de gouvernement où puissent désormais prendre tout leur essor les sublimes élans du glorieux génie de la France»⁴. Paringault exprime le vœu que la république consacre pour toujours le bonheur du pays «par l'alliance de l'ordre et de la liberté», et il assure du loyal et fidèle concours du conseil municipal le gouvernement provisoire au «courageux dévouement»⁵. Éviter tout désordre dans la tourmente demande de reconnaître la république, d'accepter la révolution, à Laon comme ailleurs.

Cette attitude pragmatique des dirigeants laonnois est confirmée par leur réaction face à la situation locale. En effet, l'onde de choc révolutionnaire se traduit en manifestations aux faubourgs de Vaux et Ardon agités par deux thèmes⁶. Le premier est celui de l'érection des faubourgs en communes indépendantes de Laon: Vaux s'est même déjà donné un maire! Le deuxième thème, le refus de l'octroi, reflète bien l'opposition fiscale des mouvements révolutionnaires en France. Dans ces circonstances délicates, le maire «refuse la force et tout heurt».

Simon Cocu, maire

Toutefois, sincèrement royaliste, Paringault, peu après, le 8 mars, donne sa démission et redevient simple conseiller. Il estime avoir fait acte de bon citoyen, avoir fait son devoir. Mais point trop n'en faut. Malgré cela, le conseil municipal de Laon, issu de la monarchie, se perpétue sans problème pendant la république naissante. Le nouveau maire, Simon Cocu, jusqu'alors conseiller municipal, est nommé par le commissaire du gouvernement Mennesson. Le *Journal de l'Aisne* lui réserve un bon accueil, l'encense même :

«Les intérêts de la ville ne pouvaient être mieux confiés qu'à Monsieur Cocu si on s'en rapporte à l'exactitude dont il a fait preuve comme conseiller municipal.»⁷

4. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 29 février 1848.

5. Arch. com. Laon, 2 D 34, lettre du maire au gouvernement, 1er mars 1848.

6. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 27 février 1848.

7. Bibl. mun. Laon, *Le Journal de l'Aisne*, 12-13 mars 1848.

Fonction municipale	Profession	Adresse	Âge	
Maire : Paringault Jean-Fr.	avoué	2, rue du chat	56	2 employés
Adjoints : Cadot Louis-Joseph	avoué	24, rue Séurier	47	1 employé
DeBeauvillé Auguste	propriétaire	15, rue Saint-Martin	49	1 employé
Conseillers : Belin Charles-Ed.	négociant	60, rue Châtelaine	42	5 employés
Blaïse Louis-Nicolas	docteur en médecine	47, rue Châtelaine	71	3 employés
Blanchevoy Louis	avocat	9, place de la Préfecture	60	
Cocu Simon	notaire	9, rue Séurier	56	1 employé
Cordier Louis-Isidore	docteur en médecine	22, rue Saint-Martin	50	1 employé
De Campeau Jules-Fr.	receveur des finances	24, rue Saint-Martin	55	7 employés
Devaut Jean-Baptiste	banquier	9, rue du Cloître	53	3 employés
Dubois Victor	notaire	7, rue Séurier	47	4 enfants
Duchange Jean-Ch.	contrôleur contributions	10, rue Saint-Pierre-au-marché	59	3 employés
Fuilihan Jean	docteur en médecine	9, rue Saint-Cyr	52	3 employés
Ganault Augustin	docteur en médecine	29, rue Séurier	53	2 employés
Huet Charles-Henri	président du tribunal	48, rue des Bouchers	56	2 employés
Labouret Amédée	avoué	49, rue Séurier	45	1 employé
Lavoine Jean-Aimable	commis contributions	16, rue Sainte-Geneviève	52	
Lhotte Théodore	cultivateur	Leuilly	61	
Magrah Etienne	cultivateur	29, grande rue Vaux	50	4 employés
Melleville Maximilien	propriétaire	66, rue Saint-Martin	39	1 employé
Oyon Regnault	propriétaire	16, rue du Chat	63	2 employés
Poupard Barthélémy	propriétaire	43, rue Saint-Martin	47	1 employé
Pourrier Quentin	juge de paix	26, rue Sainte-Geneviève	63	2 employés

Se prétendant peu initié aux affaires municipales, Simon Cocu avoue, lors de sa première intervention, avoir hésité à accepter sa nomination. Mais il considère ne pouvoir reculer. Il accepte aussi car Louis Blanchevoy, un ami sans doute, devient premier adjoint à la place de Louis Cadot, et il espère que «le bon esprit qui anime le conseil portera l'un des conseillers à s'offrir pour devenir deuxième adjoint» et se substituer à Auguste de Beauvillé. Barthélémy Poupart est nommé par Mennesson le 15 mars. Cadot et De Beauvillé redeviennent simples conseillers.

Simon Cocu s'engage plus nettement que son prédécesseur. Politiquement, il rappelle à ses collègues la loyauté nécessaire envers le gouvernement, que l'adhésion qu'ils ont donnée à celui-ci implique l'engagement de l'appuyer. D'ailleurs ses collègues et lui-même, de par leur «position sociale» et leur «éducation politique», doivent guider leurs concitoyens «qui ont été jusqu'ici privés de la vie publique». Il écarte ainsi «l'ancienne France» monarchique et appelle au bonheur, à la sécurité et la prospérité «de la grande famille française et républicaine».

Le conseil municipal s'implique alors réellement, au-delà des mots, dans la république démocratique et sociale. Il décide la plantation d'un arbre de la liberté, le 9 avril, place de l'Hôtel de Ville. Il sera donné à cette cérémonie «toute la solennité possible». Il réceptionne un buste de la Liberté, ou de «Marianne» dira-t-on un peu plus tard quand ce prénom, né dans le sud, donné à la République, sera repris dans le nord de la France: il est réalisé et offert par le sculpteur Magellan⁸. Suite à l'élection de l'Assemblée nationale constituante, le conseil municipal décide d'organiser une fête publique de fraternité. Il n'hésite pas à y consacrer 2000 F, «une somme bien supérieure à celles que dans d'autres temps on affectait à des cérémonies aristocratiques». D'autre part, des délégués de Laon sont envoyés à la fête au Champ de Mars à Paris à l'occasion de l'ouverture des travaux de l'Assemblée, le 4 mai⁹.

Le conseil met également en pratique, avec une certaine virulence, les idées démocratiques d'égalité des droits proche d'une égalité sociale. Ainsi, au nom du «régime actuel de l'égalité des droits et des devoirs des citoyens», il rejette trois demandes de dispense pour la garde nationale de la part d'un élu, d'un magistrat et d'un militaire. Les immunités sont, pour Simon Cocu, «des vestiges du vieux régime des priviléges» et doivent disparaître. De même, mais selon une réflexion plus sociale, d'opposition de classes, il s'offusque: «Comment un domestique attaché à une personne pourrait-il être dispensé?» Il n'existe aucune raison de l'exempter du service: «Que le bourgeois se serve lui-même quand son domestique sera dans la garde nationale. Cette gêne n'est rien comparativement à celle qu'éprouve l'ouvrier forcé d'interrompre son travail et de perdre son salaire.»¹⁰ Argument de poids!

8. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 4 avril 1848.

9. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 2 mai 1848.

10. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 22 avril 1848.

Cocu approuve l'objectif social du gouvernement provisoire. Sans vouloir un nivelingement de la société, «un rêve impossible», il attend des institutions nouvelles que «sans abaisser ceux qui sont au sommet» elles améliorent la situation «de ceux qui jadis étaient relégués et rivés à la base». En retour, ces derniers doivent comprendre qu'à l'acquis des droits s'attachent «des devoirs à remplir»¹¹.

Pourtant, la victoire des «modérés» et l'échec des «démocs-socs» aux élections de l'Assemblée constituante, le 23 avril, fait exulter les «républicains du lendemain». Le *Journal de l'Aisne*, qui exprime leur pensée, se dit, avec ironie, satisfait que Ledru-Rollin ait reporté les élections de quinze jours car ils n'espéraient pas une telle victoire. «Atterrés du coup qui nous frappait [la Révolution], tremblants, muets, avec le temps nous avons refait du courage», avoue-t-il. Ils acceptaient le gouvernement provisoire par obligation et par peur d'une révolution violente. Les propos bienveillants envers le gouvernement en mars et avril se transforment en critiques acerbes quand le journal accuse : «On se sentait l'âme affectée en considérant les intrigues et coupables influences dont se servaient ces hommes qui dans leur aveugle orgueil se croyaient les représentants de la majorité.» Pour lui, les démocs-socs entraînent la nation «dans l'abîme». Simon Cocu, en particulier, est désormais classé dans «les enragés, les ultras, la Montagne» et devient la cible de la vindicte des anciens royalistes :

«Cocu qui, mettant au service de la république, son nom et la faible somme d'intelligence dont il est doué [...]»¹²

Ainsi, Cocu est en réalité un «républicain de la veille», comme Ledru-Rollin et la majorité du gouvernement provisoire.

Sa conception de la république libérale, démocratique et sociale se définit très bien quand le conseil municipal de Laon refuse tout désordre. L'adresse qu'il envoie à l'Assemblée constituante le 22 mai exprime cette attitude. Il qualifie la manifestation parisienne du 15 mai, où des socialistes se laissent mettre en avant, «d'attentat odieux» contre la représentation nationale. Cocu considère que cette tentative pour proclamer un nouveau gouvernement a échoué, et donc que «la France est sauvée de l'anarchie». La république est réaffirmée et les institutions pourront être élaborées sans entrave, «dans le calme d'une nation forte avec tous les bienfaits que promet l'ère nouvelle»¹³. Dans le même esprit, quand le petit peuple de Paris se rebelle lors des Journées de juin, Laon envoie deux détachements de sa garde nationale afin de participer à la défense de l'ordre et de la république. Le maire considère que, «dans un patriotique élan», ils se joignent à «l'intrépide» garde mobile et à «la brave armée» pour combattre «les ennemis acharnés de l'ordre et de la République». Ils vainquent «l'anarchie», sauvent de ce fait la patrie avec Cavaignac, l'«illustre général» investi du pouvoir suprême, mus par «la pensée républicaine qui anime les citoyens face à l'ennemi». Les

11. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 12 mars 1848.

12. Arch. dép. Aisne, Folio P 4 1, Journal de l'Aisne, 29 avril 1848.

13. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 22 mai 1848.

Journées de juin sont-elles correctement interprétées du point de vue social ? Seule est perçue la menace contre l'ordre et la stabilité, contre le maintien de la république libérale et démocratique.

Ainsi la réflexion sociale se limite à la fraternité. La rébellion causée par la misère n'est pas acceptable. Sans doute n'est-elle pas comprise. Une seule chose compte après ces sanglants combats : la république est sortie triomphante, devenue « plus chère ». Simon Cocu pense que la répression renforce la république et lui donne une assise socio-politique « large et puissante », car la France va maintenant pouvoir « goûter, sous les institutions auxquelles elle aspire, le repos nécessaire au développement de sa prospérité. »¹⁴

Simon Cocu est maintenu par le suffrage universel municipal

Dans le cadre du nouveau régime politique l'Assemblée constituante décide le renouvellement intégral des conseils. À Laon, les élections municipales, fondées à présent sur le suffrage universel, ont lieu les 23, 24 et 25 juillet. Elles doivent attribuer 23 sièges aux candidats ayant obtenu le plus de voix. L'enthousiasme de la population apparaît bien modéré puisqu'il n'y a que 999 votants sur 2002 électeurs : 50 % seulement. Quinze des anciens conseillers sont réélus. Ils font partie de la liste d'Édouard Fleury, soutenue par le *Journal de l'Aisne*, regrettant ouvertement la monarchie de Juillet en février, favorable depuis à l'ordre, et finalement « républicain du lendemain ». Cette orientation politique conserve donc une nette majorité.

Les huit autres candidats de la liste, anciens conseillers, sont écartés, dont deux médecins, Louis-Joseph Cadot et Jean-François Paringault, maire et adjoint nommés sous Louis-Philippe. Mais des notables les remplacent : à deux avoués, un propriétaire, un cultivateur, trois médecins, un banquier, se substituent un avoué, deux propriétaires, deux cultivateurs, un conseiller à la préfecture, un militaire et un tanneur. Au total, le nouveau conseil se compose de six propriétaires, sept hommes de loi, deux fonctionnaires des impôts, un médecin, un militaire, un fonctionnaire de la préfecture, trois cultivateurs et un négociant.

Bien qu'il n'arrive qu'en quatrième position selon le compte des suffrages avec 648 voix contre Poupart 851, Huet 836, Cocu est réélu maire et installé officiellement le 18 novembre après accord préfectoral. La politique menée depuis mars par le conseil municipal ne peut que se poursuivre. Elle se poursuit en effet. L'enthousiasme républicain ne faiblit pas. La promulgation de la constitution de la Deuxième République, le 19 novembre, donne lieu à une autre fête publique ; les habitants y sont conviés ; une salve d'artillerie est tirée ; une cérémonie religieuse précède une distribution de secours aux indigents ; la journée se termine par un « bal gratis » avec illuminations¹⁵. Le conseil municipal montre la même attitude sociale en s'inquiétant des indigents.

14. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal, adresse à l'Assemblée nationale, le 7 juillet 1848.

15. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 11 novembre 1848.

Fonction municipale	Profession	Adresse	Âge	
Maire:				
Cocu Simon	propriétaire (notaire)	9, rue Séurier	56	1 employé
Adjoints :				
Blanchevoy Louis	avocat	9, place de la Préfecture	60	
Poupart Barthélémy	propriétaire	43, rue Saint-Martin	49	1 employé
Conseillers:				
Bauchart Pierre	conseiller préfecture	14, rue Saint-Martin	59	1 employé
Belin Charles	marchand	60, rue Châtelaïne	42	5 employés
Berthault Charles	avoué	4, rue du Cloître	45	1 employé
Caurier Charles	cultivateur	rue d'Ardon, Sémilly	30	2 employés
Cordier Louis-Isidore	docteur en médecine	22, rue Saint-Martin	52	1 employé
De Beauvillé Auguste	propriétaire	15, rue Saint-Martin	51	1 employé
De Campeau Jules	receveur des finances	24, rue Saint-Martin	60	7 employés
Dubois Victor	notaire	7, rue Séurier	48	
Duchange Jean	propriétaire.	10, rue St-Pierre-au-Marché	62	3 employés
Huet Charles-Henri	président du tribunal	48, rue des Bouchers	57	2 employés
Labouret Amédée	avoué	49, rue Séurier	47	1 employé
Lavoine Jean	commis contributions	16, rue Ste-Geneviève	54	
Le Carlier Ernest	propriétaire	Leuilly	37	
Magrah Etienne	cultivateur	Vaux	51	
Maqua Sébastien	militaire	12, rue des Casernes	50	
Noizet Romain	tanneur propriétaire	Porte d'Ardon	44	1 employé
Oyon Regnault	propriétaire	16, rue du Chat	64	2 employés
Pourrier Quentin	juge de paix	26, rue Ste-Geneviève	65	2 employés
Terreux Hector	cultivateur	Vaux	45	
Vaudin Edmé	propriétaire	10, place de la Préfecture	55	1 employé

Un atelier social: la rampe de la Nouvelle Montagne

Le choix du tracé

Simon Cocu se préoccupe en particulier de la voirie. Il confie ce secteur à une commission composée de Caurier, Cordier, Noizet et Terreux. Il inscrit sa politique dans celle du gouvernement provisoire :

« [...] dans ses vues d’humanité, en assurant par le travail l’existence à tous les citoyens de notre ville privés d’ouvrage [...]. Leur nombre s’acroît chaque jour, s’élève aujourd’hui à 70, et avant deux mois, ils n’auront plus d’ouvrage au Champ Saint-Martin »¹⁶, où est ouvert un atelier de charité depuis 1846¹⁷.

Le maire reprend en fait les termes de l’agent-voyer d’arrondissement Bruyant, qui a été chargé par le conseil municipal, le 11 décembre 1847, d’une étude sur la rampe dite de la «Nouvelle Montagne». La ville de Laon n’avait alors que deux véritables accès pour le passage de la route nationale 2 Paris-Soissons-Laon-Vervins-Maubeuge : les rampes de Semilly au sud, et de Vaux au nord. Il est question de les modifier, d’atténuer leur pente pour rendre le transport plus aisé. La rampe de la Vieille Montagne, du faubourg de Semilly à la porte Saint-Martin, mesure 1 061 m et a une déclivité de 8,66 cm par mètre. Celle de Vaux – rue Le Nain, avenue Clemenceau actuelle – est de 12 cm par mètre. Deux tracés sont étudiés en vue d’adoucir la rampe de la Vieille Montagne. L’un, à partir de Semilly, contourne le pied du mont Morlot et de Saint-Vincent pour arriver sur la Montagne à la Tour Saint-Rémy¹⁸, soit une distance de 3 024 m : le tracé est déjà refusé par l’armée qui « ne peut commander cette route par ses feux ». L’autre, de 2 273 m, part de Semilly, traverse la cuve Saint-Martin par le Mont de l’Alouette et le flanc ouest de la Montagne, et s’arrête à la porte Saint-Martin¹⁹.

16. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 4 avril 1848.

17. Arch. com. Laon, 1 D 19, délibération du conseil municipal du 3 novembre 1847. Le chantier du Champ Saint-Martin donne lieu à une extraction de pierres « d’une abondante carrière ». Outre l’apport de recettes à la ville, à raison de 2 F par m³ pour 9 000 m³, cet atelier permet d’aplanir l’endroit et d’empêtrer divers chemins. En particulier, sur 520 m, celui qui est à proximité, trop boueux, qui va de l’hôtel-Dieu à la rue des Casernes en longeant les jardins de l’hôtel-Dieu, et qui supporte « un gros trafic avec la garnison et deux établissements industriels ». Le chemin est élargi en une banquette pour que les Laonnois « voient les manœuvres ».

Le champ Saint-Martin est à la pointe ouest de la ville, où se trouvait alors une caserne de cavalerie, la caserne Hanique (emplacement actuel du lycée Paul Claudel). La rue des Casernes est la rue du 13 octobre actuelle ; le chemin de la plaine Saint-Martin, entre l’hôtel-Dieu et la rue Saint-Martin, est la rue Berthelot ; la banquette créée pour que le public puisse suivre les manœuvres est l’élargissement de la rue Berthelot près de la rue des Casernes.

18. La tour Saint-Rémy se trouvait à 200 m de la porte de Soissons, mais juste de l’autre côté de la Montagne, donnant sur la cuve Saint-Vincent, avenue de la République actuelle.

19. Arch. com. Laon, 1 D 19, délibération du conseil municipal du 19 août 1847.

Finalement l'intérêt se porte à l'ouest sur l'établissement d'une nouvelle rampe entre le faubourg de La Neuville et la porte Saint-Martin, où arrive jusqu'alors la route nationale 2 par la rampe de la « Veille Montagne ». Au centre de La Neuville, elle aboutit au lieu-dit « Quatre-chemins »²⁰ où elle rejoint le chemin de moyenne communication Laon-Chauny par Saint-Gobain. La distance entre la porte Saint-Martin et les Quatre-chemins est de 2068 m. Des Quatre-chemins, un embranchement long de 391 m conduit à la route nationale 44, venant de La Fère-Saint-Quentin.

Les avantages semblent alors certains. Tout d'abord le chemin reliera plus directement Laon au faubourg de La Neuville qu'en passant par Vaux, la seule voie existante jusque-là, longue de 4 250 m. Le gain sera important, de moitié, soit de 2 182 m. En outre, la liaison entre Laon et la RN 44 sera réduite de 1 790 m. De 4 250 m aussi, elle ne sera plus que de 2 068 m.

D'autre part, l'édification de la rampe de la « Nouvelle Montagne » semble essentielle, prometteuse d'un bel avenir, indispensable pour dynamiser la ville. En effet, la ligne de chemin de fer Paris–Saint-Quentin est en construction. Il faut une gare, « un embarcadère », à Chauny, peut-être à La Fère. Ce nouveau moyen de transport suscite un réel optimisme au point de faire penser que sa concurrence réduira inévitablement le trafic sur la route nationale 2, et que, dans cette perspective, il devient alors inutile de corriger la rampe de Semilly.

Les travaux prévus

Une telle voie mérite de bons travaux. L'embranchement des Quatre-chemins à la RN 44 est prévu en pavés à cause de l'humidité du sol, de l'horizontalité et de l'utilisation possible de « matériaux pris à Molinchart et Besny ». Le rattachement de la porte Saint-Martin à La Neuville est conçu en empierrement afin d'utiliser ce que l'on extraira sur le chantier. Il donnera une chaussée « commode » sur un sol ferme, et peu coûteuse quant à l'entretien. Le problème le plus délicat est celui de la pente. On ne pourra utiliser, comme le souhaitaient les édiles, la promenade de la porte Saint-Martin à la porte Vinox, car sa « planitude », apparemment intéressante, influe défavorablement sur le reste de la pente qui s'en trouve accentuée. Il faut un nouveau tracé à partir de la porte Saint-Martin, descendant progressivement sous la promenade, traversant le Brique-maye puis contournant la Montagne Classon, pour finir en reprenant le chemin de La Neuville à Laon. La déclivité n'est que de 3 cm par mètre à la sortie de la porte Saint-Martin, puis de 4,8 cm par mètre sur 1 886 m. Avec un bon tracé des courbes le long de la Montagne et avec des banquettes dans toutes les parties où le remblai excédera un mètre, cette pente assez douce permettra « aux voitures de long attelage » de parcourir le chemin sans danger. La traction deviendra plus facile pour le « gros roulage » qui franchira la Montagne sans chevaux de renfort.

20. Arch. com. Laon, 1 G 1-4, plans cadastraux de 1808 et de 1845 de Laon. Ce lieu-dit n'apparaît pas.

Au total, le coût de la nouvelle rampe est limité. Il est estimé à 35 700 F dont 12 200 F pour les expropriations. Celles-ci pourront être payées avec un intérêt de 5 %, comme un emprunt forcé. En ajournant les travaux de l'embranchement avec la route nationale, la dépense réelle, jusqu'au «Quatre-chemins», se monterait à 17 885 F. Ce coût serait équilibré par la subvention de l'État, la participation des communes voisines et l'impôt de 10 centimes voté par le Conseil général.

Vraiment «le projet ne peut rencontrer d'opposition car c'est une occasion des plus favorables», affirme Bruyant soutenu par son supérieur, l'agent voyer en chef²¹.

Ainsi encouragé, Simon Cocu répond positivement à une circulaire de Mennesson sur la proposition de subvention gouvernementale aux ateliers de charité. Il affirme que ces derniers sont le seul remède possible, dépendant de l'administration, face au problème social. Il n'hésite pas en outre à accuser les mauvais citoyens qui ont peur de la république, n'investissent pas et donc approfondissent la crise, quand il écrit: «[...] l'industrie privée [de capitaux] en ce moment où des craintes chimériques restreignent d'une manière très fâcheuse les dépenses particulières.»²²

En outre, le maire se hâte d'envoyer le dossier sur la nouvelle rampe au commissaire du gouvernement. Celui-ci ne pourra que reconnaître l'urgence et l'utilité d'ouvrir l'atelier social pour les travaux de terrassement et d'empierrement. Il est d'ailleurs nécessaire que Mennesson classe le chemin comme «vicanal» pour que la ville puisse disposer des subventions afférentes à «la petite et moyenne vicinalité» inscrites au budget départemental²³.

Le 1^{er} mai, la préfecture déclare les travaux d'utilité publique :

«Considérant que le chemin dont l'établissement est projeté est d'une utilité évidente et que ce projet, soumis à enquête, n'a soulevé aucune opposition. Considérant que la nécessité de procurer de l'occupation aux ouvriers qui se trouvent sans travail rend urgente l'ouverture d'ateliers sur le dit chemin et que c'est le cas de faire usage des pouvoirs extraordinaires qui nous sont conférés pour toute mesure d'ordre et de salut public [...]»

En fait, une opposition apparaît, tardivement. Une pétition est organisée par des habitants de La Neuville, en particulier un certain Longeron qui réclame une modification du tracé. Il voudrait que la nouvelle rampe aboutisse non au «Quatre-chemins» mais «près de Montreuil»²⁴. Le maire rappelle que la publication a duré dix jours, à partir du 15 avril, sans que personne fût venu prendre connaissance du projet. Il conclut fermement :

21. Arch. com. Laon, 1 O 109, rapport de l'agent voyer d'arrondissement, le 25 mars 1848.

22. Arch. com. Laon, 1 O 109, lettre du maire au commissaire du gouvernement, le 31 mars 1848.

23. Arch. com. Laon, 1 O 109, lettre du maire au commissaire du gouvernement, le 13 avril 1848.

24. En prenant la rue Daniel Tarpin actuelle.

«Toute motivation quelconque profitable à la généralité des citoyens atteint nécessairement d'une manière plus ou moins grave des intérêts privés qui presque toujours veulent se placer au-dessus de l'intérêt général. Des plaintes de cette nature ne sauraient prévaloir.»²⁵

Finalement, l'arpentage est réalisé et montre la nécessité d'acquérir 69 parcelles appartenant à 46 propriétaires. Ce sont des vergers, vignes, jardins, prés. Un seul bâtiment est à démolir: celui de Poilveaux, au centre de La Neuville, au carrefour des Quatre-chemins. Le coût des expropriations est estimé à 11 780 F²⁶. Quant aux travaux, ils sont attribués par adjudication à l'entrepreneur de travaux publics de Laon, Jouin-Grimblot, pour 21 773 F. Ces évaluations sont proches de celles de l'agent voyer.

Un tracé sous surveillance militaire

Toutefois un problème survient. Le 6 mai, le commandant du génie militaire à Laon écrit au maire qu'il a lu dans le *Journal de l'Aisne* l'annonce de l'adjudication des travaux. Il rappelle les conférences entre ingénieurs civils et militaires qui ont eu lieu le 26 août 1846 et le 8 février 1847 quant à l'établissement des nouvelles rampes de Vaux et de Semilly. Comme rien n'a été décidé et que les «lois de servitude» de la ville – les lois du 10 juillet 1791 et du 17 juillet 1819 et l'ordonnance royale du 1^{er} août 1821 – n'ont pas été abrogées, il s'oppose à tous travaux qui seraient en infraction²⁷. Laon est une place forte revalorisée sous Louis-Philippe tant par la réfection des remparts que par la construction de la caserne Hédouville à la citadelle et la présence de la caserne Hanique au Champ Saint-Martin. Il ne peut donc y avoir de construction de bons chemins qui faciliteraient l'accès au Plateau d'éventuels assaillants. Le siège de Laon de 1814 est sans doute présent dans les esprits. La stratégie impose d'autre part qu'il faille maintenir les faubourgs isolés les uns des autres, sans route de jonction qui permettrait les déplacements ennemis au pied de la butte.

Comme le maire invoque les ordres du commissaire du gouvernement et une possible intervention ministérielle, le commandant modère sa fermeté. Finalement il consent :

« J'approuve les motifs qui ont guidé le conseil et je désirerais pouvoir m'associer aux intentions bienveillantes qui l'ont dirigé puisque c'est dans un but d'utilité publique pour mieux venir en aide à la classe laborieuse.»

La politique sociale du gouvernement semble être bien acceptée par la population. En outre, le commandant considère le projet de la rampe de la Nouvelle Montagne comme satisfaisant, contrairement au projet précédent de

25. Arch. com. Laon, 1 O 109, lettre du maire au commissaire du gouvernement, le 11 mai 1848.

26. Arch. com. Laon, 1 O 109, arpementage des terrains à acquérir, 24 mai 1848.

27. Arch. com. Laon, 1 O 109, lettre du commandant de la place de Laon au maire, le 6 mai 1848.

raccordement de la route nationale 2 et de la route nationale 44 par la jonction directe – passant aux Blancs-Monts, au sud de la montagne Classon – des faubourgs de La Neuville et de Semilly. L'ancien projet est stratégiquement inacceptable. Au contraire, le nouveau projet « ne compromet pas les intérêts de la Défense »²⁸. Le maire rapporte aussitôt, avec insistance, au commissaire que le chemin passerait entre le mur d'enceinte et la butte de Classon, à portée de canon de tous les points fortifiés de cette partie de la Montagne. La rampe nouvelle n'atteint en rien la défense de la ville et « maintient dans l'état actuel la communication si difficile entre les deux faubourgs ».

La période apparaît comme une transition quant aux voies de communication : on freine encore leur amélioration par une préoccupation militaire ancienne, bientôt dépassée, et on conçoit des modernisations nécessaires. De nouvelles rampes doivent rendre plus faciles, plus rapides, plus économiques les accès à la ville et assurer la liaison avec la ligne de chemin de fer en construction, car ce serait « une importante amélioration des communications avec Paris ». Simon Cocu rappelle enfin l'urgence d'une approbation quant à l'exécution des travaux pour créer rapidement un vaste atelier de charité qui durera un an et où « pourraient occuper leurs bras tous les ouvriers indigents nécessiteux de Laon » : c'est suivre l'objectif « de l'administration républicaine ».

Blanchevoy prend le relais du maire, indisposé, le 25 mai, pour interroger le ministre de la guerre en personne, afin qu'il déroge aux règles habituelles, ne recoure pas aux nombreuses et lentes formalités ordinaires des conférences d'ingénieurs. D'ici huit jours, assure-t-il, les travaux de charité entrepris depuis 1846 par la ville seront terminés et les trois quarts des ouvriers seront renvoyés si un nouvel atelier n'est pas ouvert, si le chemin vicinal de la Nouvelle Montagne, seul chantier « utile » et « possible en raison de la situation financière de la ville », n'est pas en construction. Le premier adjoint n'hésite pas à agiter la menace de troubles sociaux : « Vous rendrez un grand service à la cause de l'ordre public qui, si j'en juge par quelques manifestations récentes, serait mis en péril à Laon, par le renvoi des trois quarts des ouvriers. »²⁹ Il fait allusion à la manifestation du 15 mai à Paris où les socialistes se sont laissés entraîner à agir contre l'Assemblée constituante, à l'investir. Louis Blanc, écarté du gouvernement quelques jours plus tôt, est arrêté. L'insistance des responsables municipaux de même que leurs arguments portent. Début juin, le ministre autorise le commandant à accepter le chemin. Toutefois, soucieux de la sécurité de la place, il exige que le tracé définitif soit établi de concert entre la municipalité et lui-même³⁰.

Quelques mois de travaux

Accepté, le chantier avance rapidement même s'il traverse le cimetière du dépôt de mendicité de Montreuil et impose d'exhumer « 44 cadavres découverts »

28. Arch. com. Laon, 1 O 109, lettre du commandant de la place de Laon au maire, le 9 mai 1848.

29. Arch. com. Laon, 1 O 109, lettre de Blanchevoy au ministre de la guerre, le 25 mai 1848.

30. Arch. com. Laon, 1 O 109, lettre du commandant de la place de Laon au maire, le 5 juin 1848.

et d'« inhumer les ossements soigneusement recueillis dans une fosse ouverte ». Le tout est réalisé en une semaine sous la surveillance du pharmacien Vaudin³¹.

En septembre, la fermeture du chantier est envisagée pour fin novembre. Déjà il faut s'inquiéter des ouvriers indigents : « Beaucoup d'ouvriers ne peuvent être conservés dans les ateliers sociaux mis en route, en particulier sur le chemin La Neuville–Porte Saint-Martin. » La municipalité s'oriente dès lors vers d'autres projets destinés à leur assurer un travail pendant l'hiver³². Suite à une pétition des habitants³³ d'Ardon dans l'intérêt des villages de la Vallée de l'Aisne³⁴, un chemin vicinal porte d'Ardon-faubourg d'Ardon est projeté.

Comme l'État l'autorise par un décret du 22 septembre, le conseil municipal demande une subvention au département sur les six millions de francs alloués par l'Assemblée constituante. Il vote en plus un impôt additionnel de trois centimes sur les quatre contributions directes. Cette recette fiscale est nécessaire pour indemniser les propriétaires le long de la nouvelle rampe à hauteur de 16 000 F et non 12 000 F³⁵, pour ne pas interrompre le chantier à l'approche de l'hiver et maintenir ainsi l'aide aux travailleurs privés d'ouvrages, enfin pour rendre la rampe à la circulation le plus tôt possible³⁶.

Cependant la nature freine les travaux. À la mi-décembre, alors que le terrassement peut être terminé dans les huit jours, un banc de tuf le retarde et entraîne un surcoût de 227 F³⁷. Quoi qu'il en soit, l'empierrement sera entrepris après l'hiver³⁸.

Conclusion

Finalement, les « ateliers nationaux » décidés par le gouvernement provisoire, appelés aussi localement « ateliers sociaux », ne correspondent en rien à l'idée de Louis Blanc. Ce sont des ateliers de charité traditionnels voulus et en partie financés par l'État, comme celui du Champ Saint-Martin. Les préoccupations de Simon Coci l'attestent. Il se sent « obligé moralement d'occuper les bras de ceux qui sont dénués de ressources » et il conçoit que « l'assistance par le travail toutes les fois qu'elle est possible est préférable sous tous les rapports à la distribution de secours à domicile »³⁹.

Claude CARÈME

31. Arch. com. Laon, 1 O 109, lettre du commissaire de police au maire, le 11 août 1848.

32. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 19 septembre 1848.

33. Arch. com. Laon, 1 D 19, délibération du conseil municipal du 4 décembre 1847.

34. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 2 septembre 1848.

35. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 9 octobre 1848.

36. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 15 décembre 1848.

37. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 26 décembre 1848.

38. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 15 décembre 1848.

39. Arch. com. Laon, 1 D 20, délibération du conseil municipal du 15 décembre 1848.

Sources bibliographiques

- Maurice Agulhon, *Les Quarante-huitards*, Paris, Gallimard, collection Archives, 1975.
- Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Seuil, collection Histoire, 1992.
- Jean-Louis Baudot, *Chemin faisant*, Archives départementales de l'Aisne, 1999.
- Gian Mario Bravo, *Les socialistes avant Marx*, Paris, Petite collection Maspero, 1970.
- Louis Girard, *La II^e République*, Paris, Calmann-Lévy, 1968.
- J. M. Humilière, *Louis Blanc*, Paris, Éditions ouvrières, 1982.

